

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2022/125

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 22

SÉANCE EN DATE DU 18 OCTOBRE 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 35 : PROJET D'UNE JOURNÉE CHAMPIGNONS À L'AUTOMNE 2022

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Guy ROSSLER, adjoint au maire, chargé de l'environnement et de la forêt, qui explique qu'une journée champignons est organisée dimanche le 23 octobre 2022, tout d'abord en forêt communale Saint Hubert le matin de 9h00 à 12h00, avec une initiation et une découverte des champignons, suivie à midi d'une soupe aux champignons, puis l'après-midi, sous le préau de l'école « Robert Schuman », de 14h00 à 17h00, une conférence/initiation à la détermination.

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

Décide :

- de prendre en charge les frais d'organisation de cette journée sur les champignons en 2022, à savoir :
 - ° un montant de 100 € à M. Gilles Weiskircher, Mycologue pour l'animation de la journée sur les champignons,
 - ° les frais annexes à l'organisation de cette manifestation, à savoir les frais de déplacements, achat de petit matériel, frais de repas, frais d'assurances et toutes autres dépenses se rapportant à l'organisation de cette manifestation,
- de prendre acte que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal de 2022.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 25 octobre 2022

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 24 octobre 2022
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

